

Chers frères et sœurs,

Nous invitons les églises à célébrer le Dimanche de la Paix avec les frères et sœurs de la famille anabaptiste.

En 2003 à Bulawayo, le Conseil de la Paix a recommandé la célébration d'un Dimanche de la Paix. Suite à cela, le Conseil de la Paix a décidé lors de sa réunion en 2006 de choisir le dimanche le plus proche du 21 septembre (Journée Internationale de la Paix) pour célébrer le Dimanche de la Paix dans les églises membres de la Conférence Mennonite Mondiale.

La Journée Internationale de la Paix a été créée le 30 novembre 1981 par la résolution 36/67 de l'Assemblée générale des Nations Unies pour coïncider avec l'ouverture de sa session en septembre 1982. Plus tard, la résolution a été renforcée par le choix du 21 septembre comme date annuelle de cette journée Internationale de la Paix. La résolution dit :

“Considérant que la proclamation et la célébration d'une journée internationale de la paix contribuerait à renforcer ces idéaux de paix et à atténuer les tensions et les causes de conflit, (déclare) que l'ouverture de la session 57^e ordinaire de l'Assemblée Générale sera officiellement proclamée Journée Internationale de la Paix, (que cette journée sera célébrée le 21 septembre chaque année) et invite tous les peuples à célébrer cette journée.”

Par ailleurs, la résolution déclare,

“... que la Journée Internationale de la Paix doit être une journée de cessez-le-feu et de non violence, une invitation à toutes les personnes et nations de cesser toutes hostilités pour une journée entière ; (et que l'Assemblée) invite tous les états membres, organisations et personnes à célébrer de façon appropriée la Journée Internationale de la Paix, plus particulièrement par toutes sortes d'activités de caractère éducatif et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'observation d'un cessez-le-feu général.”

Le Secrétaire Général Kofi Annan a également demandé à toutes les organisations d'aller au-delà de la résolution en invitant tous les peuples à observer une minute de silence à midi.

Le Conseil de la Paix de la CMM a donc décidé le 11 mars 2006 que,

1. Le dimanche le plus proche du 21 septembre serait choisi comme Dimanche de la Paix et qu'il sera célébré dans toutes nos églises à travers le monde. En 2006 cette date est le 24 septembre.
2. Le Conseil de la Paix de la CMM préparera des suggestions de lectures bibliques, sujets de prière et idées d'activités, afin d'aider les églises à célébrer cette journée.
3. Les églises sont invitées à faire savoir au Conseil de la Paix comment elles auront célébré cette journée.
4. Les églises qui avaient déjà l'habitude de célébrer un Dimanche de la Paix sont encouragées à poursuivre cette activité, et invitées à inclure les sujets de préoccupation de l'église mondiale dans leurs sujets de prière ce dimanche-là.

Vous trouverez en pièce jointe, des notes que vous pouvez utiliser le 24 septembre, si vous le souhaitez, pour la préparation du culte du Dimanche de la Paix (louange, notes pour la prédication). Nous incluons également quelques suggestions d'activités pour cette journée.

Suggestions d'activités :

1. Faites sonner les cloches le 21 septembre pour célébrer la Journée Internationale de la Paix et observez une minute de silence à midi.
2. Organisez des activités avec d'autres groupes, chrétiens ou non.
3. Plantez des arbres de la paix dans la cour de l'église ou chez vous, pour rappeler que notre Dieu de Paix nous a invité à participer à sa mission d'apporter la paix au monde.
4. Demandez aux enfants de faire des dessins sur la paix, telle qu'ils l'imaginent. Le 24 septembre, accrochez leurs oeuvres dans l'église pour que tous puissent les voir. Demandez à chaque enfant de se placer à côté de son dessin et de l'expliquer à ceux qui le regardent. Ou alors demandez aux enfants plus grands de montrer leurs dessins à l'assemblée pendant le culte.
5. Encouragez les membres de l'assemblée à témoigner leur amour et leur pardon à ceux qui les entourent, particulièrement à ceux qu'ils considèrent leurs ennemis. Cet acte d'amour et de pardon peut aussi prendre une forme symbolique en donnant l'occasion à tous de se pardonner les uns aux autres à la fin du moment de louange lors du culte du 24 septembre.
6. Encouragez les membres de l'assemblée à adopter tout le mois de septembre un style de vie pacifique et à rejeter toutes formes de violence, que ce soit la violence physique, verbale ou psychologique.
7. Encouragez les familles à pratiquer tout le mois de septembre un culte familial pour voir ensemble comment chaque membre de la famille et la famille dans son ensemble a contribué à la paix dans le monde. Priez aussi pour la paix dans le monde.
8. Encouragez les membres de l'assemblée à allumer une bougie tous les jours chez eux comme signe de leur désir de devenir des artisans de paix en tant que famille.
9. Encouragez les membres de l'assemblée à envoyer des cartes à leur famille, collègues, amis, voisins pour leur rappeler l'importance de la paix dans le monde et témoigner du fait que nous sommes tous responsables d'apporter la paix.

Nous espérons que vous pourrez nous faire savoir comment vous avez célébré le Dimanche de la Paix. A ce sujet, n'hésitez pas à envoyer vos récits et rapports sur vos activités à Judy Zimmerman Herr (jzh@mcc.org), qui se chargera de les faire connaître aux églises membres de la CMM. Que Dieu vous bénisse dans votre action pour la paix !

Salutations fraternelles,

Paulus S. Widjaja,
Secrétaire du Conseil de la Paix

Judy Zimmerman Herr
Secrétaire Associée du Conseil de la Paix